Nations Unies A/73/735

Assemblée générale

Distr. générale
7 février 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 162 b) de l'ordre du jour
Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Mandat et résultats attendus 5
- A. Vue d'ensemble 5
- B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui 6
- C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional 8
- D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays 9
- E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats 10

II. Ressources financières 26
- A. Vue d'ensemble 26
- B. Contributions non budgétisées 27
- C. Gains d'efficience 27
- D. Taux de vacance 27
- E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . 28
- F. Formation 29
- G. Services de détection des mines et de déminage 30
- H. Projets à effet rapide 30

III. Bombardement de Qana 31

19-01943 (F) 070319 130319

Merci de recycler

IV. Analyse des variations 31

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 34

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 72/299 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée 34

A. Assemblée générale 34

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 39

Annexes

I. Définitions 43

II. Organigrammes 45

Carte 47

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, dont le montant s'élève à 485 178 300 dollars.

D'un montant proposé de 485 178 300 dollars, ce budget est en augmentation de 10 771 600 dollars (2,3 %) par rapport au crédit de 474 406 700 dollars ouvert pour 2018/19.

Au cours de l'exercice 2019/20, la FINUL mettra en œuvre l'objectif stratégique global défini dans la résolution 2433 (2018), dans laquelle le Conseil a réaffirmé son attachement à l'application des dispositions de la résolution 1701 (2006) et rappelé ses résolutions précédentes concernant le Liban, en particulier la résolution 2373 (2017) dans laquelle il a demandé l'amélioration de l'action menée par la FINUL et de la visibilité de la Force dans le cadre de son mandat et dans les limites de ses moyens. Dans la résolution 2433 (2018), le Conseil a souligné la nécessité de renforcer la coordination avec le Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le Liban.

Ce budget couvre le déploiement de 15 000 militaires, 255 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 633 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2019/20 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Opérations et composante Appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2017/18)*	*Montant alloué (2018/19)*	*Dépenses prévues (2019/20)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	348 766,6[a]	343 239,6	348 085,4	4 845,8	1,4
Personnel civil	91 879,2	92 256,8	93 264,3	1 007,5	1,1
Dépenses opérationnelles	41 887,6a	38 910,3	43 828,6	4 918,3	12,6
Montant brut	**482 533,4**	**474 406,7**	**485 178,3**	**10 771,6**	**2,3**
Recettes provenant des contributions du personnel	12 885,7	12 859,2	13 133,3	274,1	2,1
Montant net	**469 647,7**	**461 547,5**	**472 045,0**	**10 497,5**	**2,3**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**482 533,4**	**474 406,7**	**485 178,3**	**10 771,6**	**2,3**

[a] Les dépenses comptabilisées au titre des militaires et du personnel de police comprennent 25 938 100 dollars pour les opérations marines des contingents, montant qui a été déduit des dépenses opérationnelles aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

Ressources humaines[a]

	Contingents	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Emplois de temporaire*[c]	*Total*
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé 2018/19	–	25	17	2	44
Effectif proposé 2019/20	–	28	16	–	44
Composantes					
Opérations					
Effectif approuvé 2018/19	15 000	31	28	–	15 059
Effectif proposé 2019/20	15 000	30	28	–	15 058
Appui					
Effectif approuvé 2018/19	–	197	589	–	786
Effectif proposé 2019/20	–	197	589	–	786
Total					
Effectif approuvé 2018/19	15 000	253	634	2	15 889
Effectif proposé 2019/20	15 000	255	633	–	15 888
Variation nette	**–**	**2**	**(1)**	**(2)**	**(1)**

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.
[b] 48 administrateurs et 585 agents des services généraux.
[c] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 août 2019, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2433 (2018).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante Opérations et composante Appui), ces dernières découlant du mandat de la Force.

3. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2018/19 est analysée pour chaque composante.

4. Par ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), le Conseil de sécurité a établi une force intérimaire des Nations Unies pour le sud du Liban aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région. Par sa résolution 1701 (2006), il a décidé, en vue de compléter et renforcer les effectifs, le matériel, le mandat et le champ d'opération de la FINUL, d'autoriser un accroissement des effectifs de celle-ci pour les porter à un maximum de 15 000 membres. Par la même résolution, il a également décidé que la Force devait notamment, en sus de l'exécution de son mandat au titre des résolutions 425 (1978) et 426 (1978), contrôler la cessation des hostilités, accompagner et appuyer l'Armée libanaise à mesure de son déploiement dans tout le sud pendant qu'Israël retirait ses forces armées, veiller à ce que les deux parties respectent la Ligne bleue, aider l'Armée libanaise à établir, entre la Ligne bleue et le Litani, une zone d'exclusion de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux déployés dans la zone par le Gouvernement libanais et par elle-même, prendre toutes les mesures nécessaires dans les limites de ses capacités pour veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles, et aider le Gouvernement libanais, sur sa demande, à sécuriser ses frontières et les autres points d'entrée de manière à empêcher l'entrée au Liban sans son consentement d'armes ou de matériel connexe.

5. Le quartier général de la FINUL est situé à Naqoura (Liban), à quelques kilomètres de la Ligne bleue et à 90 kilomètres de Beyrouth. Un bureau aux effectifs restreints a été ouvert à Beyrouth, capitale et principal point d'entrée dans le pays par voies maritime et aérienne. Il est doté de personnel de liaison et de spécialistes des questions politiques ainsi que de personnel d'appui, lequel est en contact avec les autorités d'immigration et les autorités douanières, les fournisseurs ainsi que les bureaux des Nations Unies à Beyrouth, principalement pour faciliter les mouvements du personnel et du matériel destinés à la Force ou pour les rapatrier. La Maison de la FINUL à Beyrouth joue un rôle important dans la coordination de l'appui régional. L'ouverture à Tel-Aviv d'un bureau chargé de renforcer l'appui à la liaison et à la

coordination avec les autorités militaires israéliennes et d'autres autorités compétentes reste une priorité majeure de la Force.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. La FINUL demeure un facteur essentiel de stabilisation dans le sud du Liban. En dépit du calme qui règne généralement dans son théâtre d'opérations, les incidents et les tensions, en particulier le long de la Ligne bleue, et le climat d'instabilité persistante dans la région obligent la FINUL à mettre constamment l'accent sur la prévention, le maintien de la cessation des hostilités et la création de conditions propices à un cessez-le-feu permanent et à une solution à long terme. En prorogeant le mandat de la Force par sa résolution 2433 (2018), le Conseil a réaffirmé son attachement à l'application des dispositions de la résolution 1701 (2006) et rappelé ses résolutions précédentes concernant le Liban, en particulier la résolution 2373 (2017) dans laquelle il a demandé l'amélioration de l'action menée par la FINUL et de la visibilité de la Force dans le cadre de son mandat et dans les limites de ses moyens. Dans la même résolution, il a souligné la nécessité de renforcer la coordination avec le Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le Liban. À cet égard, pour l'exercice 2019/20, les activités de la Force reposent sur un certain nombre de priorités, qui sont résumées ci-après.

7. La FINUL maintiendra une force crédible et efficace en matière de dissuasion, de prévention et de désescalade du conflit de sorte à empêcher la reprise des hostilités et à aider l'Armée libanaise à maintenir une zone de sécurité stable au sud du fleuve Litani, d'où seraient exclus les personnels armés, biens et armes non autorisés. En outre, en application de la résolution 2433 (2018) du Conseil de sécurité, la Force continuera de renforcer sa présence opérationnelle dans le cadre de son mandat et dans la limite de ses moyens, afin de préserver la cessation des hostilités, réduire le nombre de violations de la résolution 1701 (2006) et prévenir toute activité hostile dans sa zone d'opérations.

8. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans sa lettre du 31 décembre 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2018/1182), la FINUL continuera également de renforcer l'intégration de ses activités avec celles du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et de l'équipe de pays des Nations Unies, en adoptant une approche globale de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil, en engageant des consultations régulières et en entretenant une coordination en ce qui concerne les activités prescrites.

9. La FINUL poursuivra les activités de liaison et de coordination d'ordre stratégique, en particulier grâce au mécanisme de coordination tripartite, qui demeure la pierre angulaire des efforts qu'elle fait pour maintenir la stabilité et renforcer la confiance entre les parties. Grâce à ces activités, elle continuera de résoudre les problèmes opérationnels liés à l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité en ce qui concerne la sécurité et les contingents et d'encourager les parties à prendre des dispositions en matière de sécurité qui permettent de maintenir le calme et la stabilité, le but étant d'atténuer ou d'apaiser rapidement les tensions, et de veiller à faire respecter la Ligne bleue sur toute sa longueur, notamment en rendant son tracé plus visible et en facilitant le retrait complet des Forces de défense israéliennes de la partie nord de Ghajar et de la zone adjacente situées au nord de la Ligne bleue.

10. La FINUL poursuivra l'appui accordé à la marine libanaise pour empêcher l'entrée au Liban par la mer d'armes ou de matériel connexe non autorisé et continuer à lui apporter une formation technique ou d'autres types d'assistance pour qu'elle assume, à terme, le contrôle effectif de la sécurité dans les eaux territoriales libanaises. En outre, en application du paragraphe 7 de la résolution 2433 (2018) du

Conseil de sécurité, la FINUL collabore avec le Gouvernement libanais pour l'aider à accroître ses capacités navales, notamment avec l'appui approprié de la communauté internationale, en vue, à terme, de réduire les effectifs de la force navale de la FINUL et de transférer les responsabilités de celle-ci à l'Armée libanaise.

11. Un appui sera apporté à la poursuite de la coopération avec l'Armée libanaise et les parties prenantes internationales dans le cadre de l'initiative de dialogue stratégique, qui vise à renforcer les capacités et les moyens de l'Armée libanaise pour l'aider à assumer les responsabilités qui lui incombent au titre de la résolution 1701 (2006). L'accent sera mis sur l'application des recommandations restantes issues de l'examen stratégique de 2017 de la FINUL, en particulier le déploiement d'un régiment modèle et l'acquisition d'un patrouilleur, ainsi que l'appui accordé à l'Armée libanaise dans le cadre de la réunion de suivi au niveau ministériel connue sous le nom de conférence « Rome II », visant à mobiliser l'aide de la communauté internationale.

12. La Force poursuivra sa collaboration avec les autorités locales et les principaux ministères, à la suite des élections municipales et législatives tenues en 2017 et en 2018, afin d'assurer la pleine extension de l'autorité de l'État libanais dans la zone d'opérations.

13. Dans la limite de ses capacités, la FINUL restera prête à protéger les civils exposés à une menace imminente de violences physiques, en maintenant efficacement sa disponibilité opérationnelle, en organisant régulièrement des entraînements et en se préparant aux situations d'urgence.

14. La FINUL continuera de renforcer les relations qu'elle a établies de longue date avec la population locale grâce à la mise en œuvre de projets à effet rapide ; ceci est essentiel à la bonne exécution de son mandat. Si leurs activités et stratégies sont mieux intégrées et alignées, comme recommandé dans l'examen stratégique de 2017 de la FINUL, les composantes Communication stratégique et information, Affaires civiles, Coopération civilo-militaire et Sensibilisation de la FINUL continueront de jouer un rôle important dans l'adhésion des populations aux activités quotidiennes de la Force.

15. La composante Appui de la FINUL continuera de fournir à toutes les composantes de la Force une gamme complète de services dans 55 sites et au quartier général de Naqoura. La FINUL conservera le même nombre d'hélicoptères approuvé pour l'exercice 2018/2019 et s'emploiera à les exploiter au mieux. Elle continuera de suivre un itinéraire principal pour l'acheminement du ravitaillement par la route et s'approvisionnera en rations et en carburant sur la base des contrats-cadres en vigueur. Du fait de ses fonctions de liaison, le bureau de Beyrouth continuera d'apporter un appui considérable à la gestion des questions relatives à l'accord sur le statut des forces, l'exportation et l'importation de biens et de services ainsi que le transit du matériel et du personnel, et il fera office de référent auprès du Gouvernement et des autres bureaux des Nations Unies.

16. La Force n'a cessé d'examiner et de dégager des solutions rentables qui s'adaptent à l'évolution des besoins opérationnels et des activités des contingents. Grâce à des mesures efficaces de gestion et d'entretien, la FINUL a exploité au maximum ses biens en prolongeant leur utilisation bien au-delà de leur durée de vie utile dans des conditions normales, ce qui lui a permis de réorienter ses ressources pour répondre à de nouveaux besoins opérationnels ces dernières années. La Force a reporté le remplacement régulier de biens essentiels aux opérations, qui aurait dû avoir lieu dans le cadre d'un programme d'entretien préventif règlementaire. Ces mesures temporaires ne peuvent être maintenues indéfiniment et la plupart des biens de la FINUL ont maintenant dépassé les limites dans lesquelles ils peuvent

fonctionner correctement, en toute sécurité. En conséquence, pour que les membres des contingents puissent travailler dans un environnement sûr et vivre dans des conditions adéquates, la Force a procédé à un examen complet de l'état de ses biens et élaboré un plan de remplacement du matériel étalé sur cinq ans.

17. L'examen a permis d'évaluer l'âge et l'état des biens de la Force dans les catégories suivantes : installations et infrastructures, transports terrestres, opérations aériennes, communications et informatique et services médicaux. Il a également permis d'établir les capacités opérationnelles et d'appui minimales requises pour que le personnel de la FINUL puisse bénéficier de services d'appui sûrs et durables lui permettant de mener à bien les tâches opérationnelles nécessaires à l'exécution du mandat de la Force. Il ressort de l'examen que plus de 50 % des biens de la FINUL ont dépassé leur durée de vie utile. S'ils ne sont pas remplacés progressivement, plus de 90 % des biens de la FINUL dépasseraient leur durée de vie utile d'ici à l'exercice 2023/24. Par conséquent, le plan vise à doter la FINUL de biens essentiels en état de fonctionner, comme le prévoient les normes de remplacement, ces biens pouvant être régulièrement remplacés au cours des exercices suivants. Ce plan de remplacement échelonné doit absolument être mis en œuvre pour éviter non seulement les risques opérationnels et de sécurité mais aussi la nécessité d'engager d'importantes dépenses ponctuelles en immobilisations pour des remplacements à faire au cours des prochains exercices. Le projet de budget pour l'exercice 2019/20 prévoit des crédits correspondant à la première année de mise en œuvre du plan de remplacement quinquennal, qui prévoit le remplacement de 11 installations préfabriquées délabrées qui ne sont plus dans un état acceptable, de 1 076 climatiseurs obsolètes pour des motifs de sécurité incendie et de 42 véhicules légers de transport de passagers ayant largement dépassé leur durée de vie utile et leur seuil de kilométrage.

18. En application des résolutions 2373 (2017) et 2433 (2018) du Conseil de sécurité, outre le maintien d'une forte présence opérationnelle, la FINUL intensifiera la coordination, l'intégration et la mise en œuvre des plans stratégiques et des activités des principales composantes de la Force, ainsi que la coopération avec ses partenaires de la région et au Siège de l'ONU, pour assurer la bonne exécution de son mandat. À cet égard, afin d'aider le Chef de la mission et commandant de la force à s'acquitter des tâches connexes, la FINUL propose la mise en place d'un administrateur général chargé de la coordination au Bureau du commandant de la force et Chef de la mission.

19. En matière d'environnement, la FINUL assurera la gestion de l'énergie, de l'eau et des eaux usées, et évaluera son impact environnemental dans la zone d'opérations. Compte tenu des connaissances et de l'expérience dont dispose sa composante Appui, elle fournira également des services d'appui à d'autres missions de la région. Elle poursuivra ses initiatives en matière d'efficacité énergétique grâce à l'installation de panneaux solaires supplémentaires et au remplacement du système d'éclairage obsolète par un autre à haut rendement énergétique.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

20. La Force poursuivra sa collaboration étroite avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban. Elle continuera également d'assurer, à l'échelle régionale, la coordination et la gestion des services informatiques, ainsi que des activités relatives à la déontologie et à la discipline, au VIH/sida et au contrôle, tant pour elle-même que pour la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

21. La FINUL continuera de coordonner le réseau régional de formation et les demandes à l'échelle régionale afin d'éviter que soient organisés plusieurs fois des programmes de formation identiques. De même, elle organisera des stages de formation pour le compte d'autres missions, tout en dispensant une formation en interne.

22. La Force coordonnera également la gestion stratégique de la prestation de services informatiques au niveau régional et continuera d'œuvrer à la réalisation des objectifs stratégiques consistant à réduire les disparités de services, ce qui engendrera des économies d'échelle et éliminera le chevauchement d'activités entre les missions de la région (la FINUL, la FNUOD, l'UNFICYP, l'ONUST, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient). Elle coordonnera les services informatiques en élaborant des plans de coordination au niveau régional alignés sur les objectifs de ces missions et tenant en compte leur mandat.

23. La FINUL continuera d'être épaulée par le Bureau d'appui commun de Koweït, où un (e) fonctionnaire recruté(e) sur le plan international et deux agents des services généraux s'occupent du traitement des états de paie du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue de la Force.

24. La Section régionale déontologie et discipline continuera de s'acquitter de son mandat régional, qui couvre non seulement la FINUL, mais aussi la FNUOD, l'ONUST, l'UNFICYP, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, la Base de soutien logistique des Nations Unies, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre et le Comité des personnes disparues à Chypre. L'appui prendra ici la forme d'activités de prévention, de missions d'évaluation des risques, de campagnes d'information et de programmes d'initiation et de formation. Toutes les allégations de faute seront traitées conformément aux règles en vigueur. Concernant l'exploitation et la violence sexuelles, la Section régionale facilitera de plus le recensement des services d'aide aux victimes et la constitution de réseaux nationaux de prévention.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

25. Aux fins de l'intégration des activités, la Force continuera de coopérer avec l'équipe de pays des Nations Unies au titre du cadre stratégique des Nations Unies, qui regroupe les grands objectifs communs aux organismes des Nations Unies, et du cadre correspondant de coopération avec le Liban pour la période 2017-2020. Au moyen d'initiatives conjointes de programmation et d'activités de coopération bilatérale avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, elle contribuera à l'action menée dans le cadre de deux des trois axes prioritaires de la coopération, à savoir d'une part la paix et la sécurité, et de l'autre la stabilité intérieure et la gouvernance efficace. Au titre du plan de travail conjoint du cadre stratégique, et aux fins du renforcement des synergies en faveur de l'application globale de la résolution 1701 (2006), la FINUL, en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, aidera de plus à intensifier la concertation entre l'Armée libanaise et les pays fournisseurs de contingents au titre du dialogue stratégique et des initiatives de renforcement des capacités de la police municipale et des agents de la protection civile.

26. La FINUL continuera de participer aux réunions de coordination interorganisations aux niveaux national et régional, ainsi que, en qualité

d'observateur, à celles consacrées à l'aide humanitaire et l'aide au développement fournies aux réfugiés, aux communautés d'accueil et aux institutions locales du Sud-Liban. Elle prendra également part, comme auparavant, aux réunions des groupes de travail chargés des questions relatives à l'eau et l'assainissement, à l'éducation, à la santé et aux moyens de subsistance.

27. Par ailleurs, la Force restera en contact avec le Gouvernement libanais pour favoriser la participation active des ministères et des organismes chargés de la sécurité dans le sud du Liban, et, comme auparavant, elle œuvrera avec des organisations de la société civile à l'exécution de projets et d'initiatives dans cette région, qui concernent notamment la protection de l'enfance, la préparation aux situations d'urgence et la préservation de l'environnement. Elle continuera de tenir avec les municipalités des réunions périodiques de coordination consacrées à diverses questions d'importance pour les communautés locales en rapport avec le développement économique et social. De même, la coordination des programmes avec les donateurs, les organisations non gouvernementales nationales et internationales présentes dans le Sud-Liban et les responsables et chefs religieux locaux se poursuivra.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

28. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

29. Le Bureau du commandant de la force et Chef de la mission assurera la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Total*
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2-*	*Service mobile*	*Total partiel*		
Bureau du commandant de la force et Chef de la mission								
Postes approuvés 2018/19	1	–	1	–	1	3	3	6
Postes proposés 2019/20	1	1	1	–	1	4	3	7
Variation nette (voir par. 31)	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	1	**–**	1
Bureau du commandant adjoint de la force								
Postes approuvés 2018/19	–	1	1	–	1	3	1	4
Postes proposés 2019/20	–	1	1	–	1	3	1	4
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–	**–**	–
Section des affaires juridiques								
Effectif approuvé 2018/19	–	–	2	1	1	4	1	5
Effectif proposé 2019/20	–	–	2	1	1	4	1	5
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–	**–**	**–**

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Total*
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2-*	*Service mobile*	*Total partiel*		
Groupe consultatif sur la problématique femmes-hommes								
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	–	–	1	2	3
Postes proposés 2019/20	–	–	**1**	–	–	1	2	3
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Groupe des politiques et des meilleures pratiques								
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	–	–	1	1	2
Postes proposés 2019/20	–	–	1	–	–	1	1	2
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Groupe du VIH/sida								
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	1	–	2	3	5
Postes proposés 2019/20	–	–	1	1	–	2	3	5
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la mission								
Postes approuvés 2018/19	–	–	3	1	1	5	3	8
Postes proposés 2019/20	–	–	3	3	1	7	2	9
Variation nette (voir par. 34 et 35)	**–**	**–**	**–**	2	–	2	**(1)**	**1**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2018/19	–	–	–	2	–	2	–	2
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	**–**
Variation nette (voir par. 34)	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**
Groupe des commissions d'enquête								
Postes approuvés 2018/19	–	–	–	–	1	1	1	2
Postes proposés 2019/20	–	–	–	–	1	1	1	2
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–
Section régionale déontologie et discipline								
Postes approuvés 2018/19	–	–	3	1	1	5	2	7
Postes proposés 2019/20	–	–	3	1	1	5	2	7
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–
Total (postes)								
Effectif approuvé 2018/19	1	1	13	4	6	25	17	42
Effectif proposé 2019/20	1	2	13	6	6	28	16	44
Variation nette	**–**	**1**	**–**	**2**	**–**	**3**	**(1)**	**2**
Total (emplois de temporaire)								
Emplois de temporaire approuvés[b] 2018/19	–	–	–	2	–	**2**	–	2
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	–	–	–	**–**	–	**–**
Variation nette (voir par. 34)	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Total*
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2-*	*Service mobile*	*Total partiel*		
Total								
Effectif approuvé 2018/19	1	1	13	6	6	27	17	44
Effectif proposé 2019/20	1	2	13	6	6	28	16	44
Variation nette	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**1**	**(1)**	**–**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste

Bureau du commandant de la force et Chef de la mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

30. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Bureau, qui comprend six postes, permet d'offrir un soutien logistique direct au Chef de la mission et commandant de la force, lequel a la double responsabilité de diriger, au nom du Secrétaire général, les échanges politiques des Nations Unies concernant la FINUL et d'assurer le commandement et le contrôle de toutes les opérations militaires dans la zone d'opérations de la Force. En tant que Chef de la mission, celui-ci assure la direction générale des activités des Nations Unies dans la zone d'opérations, fournit des orientations politiques aux fins de l'exécution du mandat et détermine la direction des opérations à l'échelle de la mission, dirige et oriente les responsables de toutes les composantes de la Force et garantit l'unité d'action et la cohérence des activités de toutes les entités des Nations Unies présentes dans la zone. En tant que commandant de la force, il exerce le contrôle opérationnel de toutes les opérations et du personnel militaires dans la zone d'opérations, dirige et supervise les officiers supérieurs et assure la direction politique et la supervision du dialogue stratégique. Le Chef de la mission et commandant de la force est également le responsable désigné pour la sécurité du personnel qui relève du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et des personnes à leur charge dans la zone d'opérations, au sud du Litani.

31. En ce qui concerne la gestion de l'ensemble des opérations de la FINUL, le Bureau aide le Chef de la mission et commandant de la force à veiller à l'intégration des opérations politiques et militaires et à coordonner les activités entre les composantes civile et militaire de la Force, ainsi qu'avec ses partenaires dans la région et au Siège de l'ONU. Ces dernières années, le nombre des activités opérationnelles supervisées et coordonnées par le Chef de la mission et commandant de la force a sensiblement augmenté du fait de l'intensification des efforts déployés pour maintenir une forte présence opérationnelle et mieux coordonner les activités, conformément aux résolutions 2373 (2017) et 2433 (2018) du Conseil de sécurité. Il est donc proposé de créer un poste d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination de classe D-1 au Bureau du Chef de la mission et commandant de la force, afin d'aider ce dernier à s'acquitter efficacement de ces tâches. Ce poste contribuerait à assurer la continuité des fonctions d'appui au Bureau puisque son titulaire serait spécialement chargé de tâches de coordination, et permettrait d'assurer la préservation des connaissances institutionnelles et de maintenir l'excellence de la coordination de la circulation de l'information et de l'intégration cohérente des opérations.

32. L'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination conseillera le Chef de la mission et commandant de la force et l'aidera à s'acquitter de ses responsabilités transversales qui couvrent les trois piliers composant la structure de la Force, afin d'améliorer la cohérence et l'intégration des activités de cette dernière. Cette aide sera axée sur les principaux mécanismes et rouages qui permettent à la Force de s'acquitter de son mandat, en particulier eu égard à la planification stratégique des aspects transversaux, à la coordination des orientations, à la prise de décisions au plus haut niveau et à la gestion de l'information. L'administrateur(trice) général(e) veillera également à l'harmonisation des priorités et des capacités d'appui et assurera la liaison avec toutes les composantes de la Force afin de leur donner des conseils sur les meilleures pratiques pour atteindre les objectifs et les priorités de la Force et veiller à leur application. À cette fin, il ou elle assumera un certain nombre de fonctions de gestion, de planification, de budgétisation et d'orientation stratégique au nom et à l'appui du Chef de la mission et commandant de la force, notamment celles consistant à : a) contribuer à l'efficacité de la direction et de la gestion des activités et composantes de la Force conformément à la vision stratégique et aux directives du Chef de la mission et commandant de la force ; b) faciliter la gestion interne de la Force, notamment en donnant des conseils sur l'élaboration de politiques relatives aux questions de gestion, y compris la gestion des risques ; c) faciliter la transposition des mandats, des orientations et des directives de haut niveau des responsables de la Force en tâches concrètes, et collaborer avec les composantes de la Force pour veiller à ce qu'ils soient exécutés efficacement ; d) superviser l'exécution intégrée du mandat de la Force, notamment la gestion des programmes, la réforme et la gestion du changement, la gestion de l'information et la gestion des crises. Il ou elle apportera en outre un appui spécifique au Chef de la mission et commandant de la force dans l'exécution des activités quotidiennes de contrôle administratif, ce qui permettra à celui-ci de se concentrer sur la prise de décisions stratégiques et opérationnelles.

Centre d'analyse conjointe de la mission

Personnel recruté sur le plan international : transformation de deux emplois de temporaire en postes

Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un poste soumis à recrutement national

33. Le Centre d'analyse conjointe de la mission est chargé d'analyser et d'évaluer les événements décisifs, les incidents, les faits nouveaux, les caractéristiques et les tendances concernant des questions d'ordre régional ou organisationnel susceptibles d'avoir une incidence sur l'exécution du mandat de la Force. Il aide en outre le Chef de la mission et commandant de la force ainsi que l'équipe de direction pour tout ce qui concerne la planification et la prise de décisions.

34. Ces dernières années, le rôle du Centre s'est considérablement élargi du fait de l'évolution de la situation dans la région et de problèmes persistants qui pèsent sur l'exécution du mandat de la Force et accru les besoins en matière d'analyse et de gestion des informations sensibles. Il a été encore élargi avec la mise en place de l'initiative de communauté de l'information, réseau de mise en commun de l'information et de coopération entre missions qui vise à assurer une approche intégrée de la coordination de la collecte d'informations et la production d'analyses et d'évaluations et qui est coordonné par le Centre. Compte tenu du renforcement du rôle du Centre et de la multiplication de ses activités, deux emplois de temporaire d'analyste de l'information (P-3) ont été approuvés pour l'exercice 2016/17 puis maintenus les années suivantes. Toutefois, étant donné la persistance de la situation dans la région et la nécessité de maintenir l'appui nécessaire en matière d'analyse et

de gestion de l'information, le Centre doit impérativement disposer à tout moment de moyens suffisants pour continuer d'aider le Chef de la mission et commandant de la force et l'équipe de direction de la mission à fournir des analyses de haute qualité et des renseignements fiables. Il est donc proposé de transformer en postes les deux emplois de temporaire [analyste de l'information (P-3)] du Centre d'analyse conjointe de la mission en vue de faciliter la poursuite des activités de la Force dans ce domaine.

35. Le Centre manie des informations sensibles qui sont normalement gérées par du personnel recruté sur le plan international. L'examen des besoins en personnel civil effectué en 2013 a abouti à la transformation d'un poste d'analyste de l'information (P-3) en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national pour la période 2015/16, mais cette catégorie de personnel n'est pas adaptée à la nature des responsabilités attachées à cette fonction. C'est pourquoi le poste est resté vacant depuis l'exercice 2015/16 et la suppression en est à présent proposée.

Composante 1 : opérations

36. La FINUL continuera d'accorder la priorité aux activités opérationnelles et stratégiques qu'elle mène aux fins du respect de la cessation des hostilités et du maintien d'un environnement stable et sûr, exempt de tout élément armé, matériel ou arme non autorisés au sud du Litani. Elle fera fond sur les initiatives visant à aider l'Armée libanaise à renforcer ses capacités dans le cadre du dialogue stratégique, afin de lui permettre d'assumer une plus grande part des tâches liées à la sécurité dans sa zone d'opérations. Elle continuera de promouvoir le projet de régiment type, au renforcement des moyens navals libanais et aux activités de coopération civilo-militaire menées avec le centre de coordination civilo-militaire de l'Armée libanaise pour le sud du Liban. Elle maintiendra son appui à l'Armée libanaise au moyen d'activités opérationnelles conjointes telles que des patrouilles, des activités d'observation et des formations conjointes. Elle s'attachera également, conformément aux dispositions des résolutions 1701 (2006), 2373 (2017) et 2433 (2018), à veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles, grâce à d'intenses activités opérationnelles, de suivi et d'établissement de rapports. Le Groupe d'intervention navale aidera comme auparavant la marine libanaise à empêcher l'entrée non autorisée au Liban, par voie maritime, d'armes ou de matériel connexe, et il lui dispensera une formation technique et d'autres formes d'assistance.

37. La FINUL continuera d'utiliser ses dispositifs de liaison et de coordination avec les Forces de défense israéliennes et l'Armée libanaise afin d'atténuer et d'apaiser les tensions le long de la Ligne bleue. Elle continuera par ailleurs d'organiser périodiquement des réunions tripartites afin de promouvoir le strict respect par les parties de la Ligne bleue sur la totalité du tracé, de consigner les violations y relatives et de lancer des enquêtes sur les incidents, ainsi que d'aborder les questions litigieuses dans le cadre d'entretiens bilatéraux et de réunions tripartites. Elle continuera en outre de faire fond sur ces discussions pour aider les parties à trouver un terrain d'entente sur les points contestés de la Ligne bleue, et fera avancer le marquage de celle-ci. Elle continuera d'appeler au retrait complet des Forces de défense israéliennes de la partie nord de Ghajar et d'une zone adjacente située au nord de la Ligne bleue.

38. Comme le souligne le Secrétaire général dans sa lettre datée du 31 décembre 2018 (S/2018/1182), la Force continuera d'œuvrer en faveur de l'application globale de la résolution 1701 (2006), en coordonnant efficacement son action avec celle du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et de l'équipe de pays des Nations Unies. Dans ce cadre, elle travaillera à l'élaboration d'une solution politique à long terme et œuvrera à l'instauration d'un cessez-le-feu permanent. Elle continuera de collaborer étroitement avec les ministères et les autorités en vue d'aider le Gouvernement libanais et les organes nationaux chargés de la sécurité à s'impliquer

davantage dans le sud du pays. Elle mènera des activités de communication stratégique concertée qui lui permettront d'avoir des échanges réguliers avec les autorités locales et les chefs religieux, et continuera d'entretenir de bonnes relations avec la population locale grâce à des campagnes ciblées visant à mieux faire connaître les activités relevant de son mandat.

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
1.1 Existence d'un environnement stable et sûr dans le sud du Liban	1.1.1 Absence d'incursions aériennes, maritimes ou terrestres et d'échanges de tirs le long de la Ligne bleue
	1.1.2 Déploiement de l'Armée libanaise dans toute la région située au sud du Litani, y compris dans la partie de la ville de Ghajar et une zone adjacente situées au nord de la Ligne bleue
	1.1.3 Absence de personnel armé, d'armes et de matériel connexe dans la zone située entre la Ligne bleue et le Litani, à l'exception de ceux de l'Armée libanaise et de la FINUL
	1.1.4 Participation des deux parties à des réunions tripartites et maintien de dispositifs de liaison et de coordination
	1.1.5 Agrandissement de la zone exempte de mines et restes explosifs de guerre

Produits

- 966 240 jours-personne de patrouille motorisée autonome, avec moyens de réserve, d'intervention rapide, de reconnaissance, d'action et de protection militaire
- 757 620 jours-personne aux postes d'observation armés autonomes
- 550 heures de patrouille aérienne le long de la Ligne bleue et vols de reconnaissance dans la zone d'opérations
- 810 heures de vol pour la constatation des problèmes et les mouvements opérationnels au titre du transport du matériel de combat, des missions de reconnaissance, des fonctions de commandement et de contrôle et des activités de liaison et de formation
- 1 318 jours-navire de patrouille navale aux fins de la surveillance de la frontière maritime du Liban, y compris dans le cadre d'exercices opérationnels conjoints avec l'Armée libanaise
- 300 heures de vol aux fins des activités de patrouille d'interception et des opérations dans la zone d'opérations maritimes
- 234 240 jours-personne aux fins des activités opérationnelles coordonnées avec l'Armée libanaise
- Organisation de 950 exercices, séminaires, ateliers, conférences et stages de formation communs ou coordonnés avec les éléments terrestres et maritimes de l'Armée libanaise en vue de renforcer leurs capacités tactiques et opérationnelles et d'améliorer la coordination entre l'Armée libanaise et la FINUL sur les plans opérationnel et tactique, de façon à accroître l'efficacité des opérations combinées
- Établissement de 3 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité, complétés par des rapports ponctuels sur des questions particulières intéressant le Conseil
- Liaison quotidienne et hebdomadaire, communication et échange d'informations avec les deux parties sur des questions liées à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité qui exigent une attention immédiate
- Réunions tripartites mensuelles présidées et appuyées par la FINUL

- Fourniture, selon que de besoin, de services de secrétariat aux réunions du sous-comité tripartite soutenu par la FINUL, y compris sur les questions relatives à la Ligne bleue, aux fins du balisage clair de cette ligne, et prestation d'un appui aux réunions bilatérales avec les parties, le cas échéant
- Organisation, selon que de besoin, d'enquêtes sur les violations présumées de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et sur les autres faits qui risquent d'exacerber les tensions dans la zone d'opérations, et suivi de l'application des recommandations, y compris des mesures prises par les parties pour éviter que ces faits ne se reproduisent
- Contacts quotidiens avec les autorités et les responsables locaux en vue de mieux faire accepter les tâches confiées à la Force, notamment de recenser les éventuels sujets de discorde entre la FINUL et la population locale, de donner suite aux plaintes et préoccupations exprimées par les habitants de la zone d'opérations et d'assurer une communication stratégique quotidienne sur les activités visant à renforcer la confiance
- Réunions hebdomadaires et ponctuelles avec les autorités libanaises et israéliennes, les représentants et représentantes du corps diplomatique et les bureaux des Nations Unies sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux faire comprendre le mandat, le rôle et les activités de la FINUL
- Réunions d'information à l'intention des États Membres, des pays fournisseurs de contingents et des pays donateurs portant sur des questions opérationnelles intéressant la FINUL, la coopération avec l'Armée libanaise et le renforcement de capacités de cette dernière aux fins de l'application de la résolution 1701 (2006)
- Suivi et analyse quotidiens de la couverture médiatique des activités de la FINUL et de l'actualité régionale, y compris par les médias sociaux locaux, les quotidiens et périodiques locaux et internationaux, les médias électroniques et la presse en ligne ; diffusion quotidienne, le matin et l'après-midi, de résumés de l'actualité ; revue quotidienne et hebdomadaire des médias locaux, régionaux et internationaux ; analyse hebdomadaire des tendances observées dans les médias en ce qui concerne la FINUL
- Contacts quotidiens avec les médias locaux et internationaux au Liban et en Israël, organisation de la couverture médiatique des activités de la FINUL (manifestations, visites, entretiens et points de presse), diffusion de communiqués de presse et de photographies illustrant ces activités et publication quotidienne des dernières nouvelles en anglais et en arabe sur le site Web de la FINUL et sur les médias sociaux
- Production de 26 épisodes audio bilingues, de 40 histoires vidéo et de 24 documentaires vidéo courts tenant compte des questions de genre en vue de leur diffusion sur les chaînes de radio et de télévision locales ainsi que sur les sites Internet officiels (site Web de la FINUL, médias sociaux et UNifeed), notamment des séries radiophoniques et des spots et documentaires télévisés sur des sujets donnés touchant le mandat, les opérations et les activités de maintien de la paix de la Force, et sur la coordination de celle-ci avec l'Armée libanaise
- Neutralisation des mines et munitions non explosées afin d'ouvrir des voies d'accès en vue du marquage de la Ligne bleue et autour des positions des Nations Unies
- Sensibilisation au danger des mines et munitions non explosées au moyen de séances d'information organisées à l'intention du personnel des Nations Unies, des acteurs du secteur humanitaire œuvrant sous l'égide des Nations Unies et des communautés locales

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
1.2 Normalisation de l'exercice, par le Gouvernement libanais, de son autorité dans le sud du Liban	1.2.1 Les 134 conseils municipaux présents dans la zone d'opérations de la FINUL sont pleinement opérationnels, de même que les institutions civiles et religieuses
	1.2.2 Le soutien au rôle joué par le Gouvernement libanais, ses ministères et ses institutions dans le sud du Liban est renforcé
	1.2.3 L'Armée libanaise empêche la présence de toute autorité échappant au contrôle de l'État libanais

1.2.4 Les capacités de coordination civilo-militaire de l'Armée libanaise sont renforcées

Produits

- Tenue de réunions bimensuelles avec les autorités centrales libanaises, dont les ministères chargés de fournir des services publics, sur l'extension du pouvoir du Gouvernement libanais dans le sud du Liban, ainsi qu'avec les organismes publics régionaux chargés de fournir des services publics à la population du sud du Liban, à l'appui de la mise en œuvre des priorités et stratégies nationales
- Fourniture de conseils au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, à d'autres bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux représentants du corps diplomatique et aux organisations non gouvernementales sur l'application systématique et intégrée de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions et sur la situation générale dans le sud du Liban, en particulier les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL, coordination des activités avec ces entités et communication avec les donateurs potentiels
- Liaison et coordination, dans le cadre de réunions et de groupes de travail, avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et locales intervenant dans le sud du Liban en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes, l'échange d'informations et la planification des interventions d'urgence, s'agissant notamment du relèvement, du développement et d'autres questions intersectorielles
- Planification des interventions d'urgence pour la protection des civils, en tenant compte des questions de genre
- Prestation aux autorités locales de conseils sur l'élaboration de projets à financer par des donateurs externes et de conseils techniques sur la gestion des projets, et lancement d'initiatives spéciales destinées à aider les administrations locales à exercer leurs responsabilités
- Coordination avec l'Armée libanaise et fourniture d'aide à celle-ci en vue de renforcer ses capacités dans le cadre du dialogue stratégique, notamment aux fins du déploiement d'un régiment type, du renforcement des moyens navals de la Marine libanaise et de l'amélioration des activités de coordination et de communication civilo-militaires
- Exécution de 25 projets à effet rapide visant à étendre l'autorité de l'État, à améliorer l'accès aux services de base, à appuyer les opérations de la Force et à faire adhérer la population locale au mandat de la FINUL, ainsi qu'à favoriser les initiatives en matière de gestion des conflits et les mesures de confiance
- Tenue de réunions et organisation de campagnes de sensibilisation, de manifestations et d'activités d'information à l'intention de la population locale, afin de favoriser, au moyen de messages stratégiques, l'établissement de partenariats entre les autorités, institutions et groupes locaux et les organisations non gouvernementales internationales et locales, les composantes de la FINUL et les organismes des Nations Unies, et de faire avancer la réalisation des objectifs des Nations Unies ; appui, amélioration et extension du renforcement des capacités, de la diffusion de l'information et de la sensibilisation par le biais de formations
- Conduite d'un sondage d'opinion dans la zone d'opérations de la FINUL
- Dans le cadre de campagnes publiques d'information trimestrielles, impression et distribution de 23 000 prospectus, 10 000 brochures, dont des brochures en format poche, et 15 000 dépliants, organisation de points et conférences de presse et publication de communiqués de presse, diffusion d'émissions radiophoniques et de spots vidéo, réalisation de reportages et d'expositions photographiques et diffusion de photographies, et publication de fils d'actualité périodiques sur les activités et le mandat de la FINUL
- Publication de 3 numéros (60 000 exemplaires) de la revue trimestrielle d'information en anglais et en arabe sur les activités de la FINUL et des organismes des Nations Unies dans l'ensemble de la zone d'opérations, à l'intention de la population et des autorités locales, des institutions, des médias et de la communauté internationale, et de 20 000 exemplaires en arabe et 2000 en anglais du calendrier annuel

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (Opérations)

Catégorie	*Total*
I. Contingents	
Effectif approuvé 2018/19	15 000
Effectif proposé 2019/20	15 000
Variation nette	**–**

	Personnel recruté sur le plan international							
II. Personnel civil	*SGA-SSG*	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2-*	*Service mobile*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Total*
Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles								
Postes approuvés 2018/19	–	2	4	2	3	11	1	12
Postes proposés 2019/20	–	2	4	2	3	11	1	12
Variation nette	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–	–
Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite								
Effectif approuvé 2018/19	–	–	3	–	–	3	–	3
Effectif proposé 2019/20	–	–	3	–	–	3	–	3
Variation nette	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–	–
Bureau de Beyrouth								
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	–	–	1	2	3
Postes proposés 2019/20	–	–	–	–	–	–	2	2
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**
Section de la communication stratégique et de l'information								
Effectif approuvé 2018/19	–	–	2	3	2	7	13	20
Effectif proposé 2019/20	–	–	2	3	2	7	13	20
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Section des affaires civiles								
Effectif approuvé 2018/19	–	1	3	4	1	9	12	21
Effectif proposé 2019/20	–	1	3	4	1	9	12	21
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Total partiel, personnel civil								
Effectif approuvé 2018/19	–	3	13	9	6	31	28	59
Effectif proposé 2019/20	–	3	12	9	6	30	28	58
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national[a]	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2-	Service mobile	Total partiel		
Total (I et II)								
Effectif approuvé 2018/19	–	3	13	9	6	31	28	15 059
Effectif proposé 2019/20	–	3	12	9	6	30	28	15 058
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Bureau de Beyrouth

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste P-4

39. Le poste de conseiller(ère) pour les questions liées à la police des Nations Unies (P-4) a été créé au Bureau du Directeur des affaires politiques et civiles car il était prévu de mettre en place une composante Police à l'appui du dispositif de sécurité supervisé par la police qui devait voir le jour à une période où les conditions de sécurité étaient très précaires. La composante Police n'ayant finalement pas été mise en place et cette fonction n'étant plus nécessaire, la suppression de ce poste a été proposée.

Composante 2 : appui

40. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficience. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et civil présent dans tous les sites où la FINUL mène des activités et assurera un appui logistique sous forme de livraisons de matériel, de rations et de carburant au personnel militaire. L'appui apporté couvrira tous les domaines : administration des ressources humaines, questions financières et budgétaires, soins de santé, informatique et communications, transports, suivi et gestion de l'approvisionnement en rations, en carburant et en fournitures générales, et services de sécurité destinés à l'ensemble du personnel de la Force. Les états de paie du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue continueront d'être établis par le Bureau d'appui commun de Koweït.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Fourniture à la Force de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables	2.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (les opérations de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires primaires et secondaires ne sont pas comptabilisées) (2017/18 : 88 % ; 2018/19 : ≥ 90 % ; 2019/20 : ≥ 90 %)
	2.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2017/18 : 5,1 % ; 2018/19 : 3 % ; 2019/20 : ≤ 5 %)

2.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2017/18 : 33 % ; 2018/19 : ≥ 35 % ; 2019/20 : ≥ 37 %)

2.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires à la sélection des candidats recrutés sur liste de réserve, pour les postes soumis à recrutement international (2017/18 : 16 jours ouvrables à partir de la date limite de dépôt des candidatures; 2018/19 : ≤ 48 jours ouvrables à partir de la date limite de dépôt des candidatures ; 2019/20 : ≤ 101 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et SM-3 à SM-7)

2.1.5 Nombre moyen de jours nécessaires à la sélection des candidats recrutés par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, pour tous les postes soumis à recrutement international (2017/18 : 141 jours ouvrables à partie de la date limite de dépôt des candidatures; 2018/19 : ≤ 130 jours ouvrables à partir de la date limite de dépôt des candidatures; 2019/20 : ≤ 120 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et SM-3 à SM-7)

2.1.6 Score global sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2017/18 : 76 ; 2018/19 : 100 ; 2019/20 : 100)

2.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 : 88 % ; 2018/19 : ≥85 % ; 2019/20 : ≥85 %)

2.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 90 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

2.1.9 Score global concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clefs de résultats (2017/18 : 1 826 ; 2018/19 : ≥ 1 800 ; 2019/20 : ≥1 800)

2.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2017/18 : sans objet; 2018/19 : ≤ 20 % ; 2019/20 : ≤20 %)

2.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans le mémorandum d'accord (2017/18 : 100 %; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

2.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2017/18 : 99 %; 2018/19 : ≥ 95 %; 2019/20 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration

Services d'audit et de contrôle des risques et de la conformité

- Suite donnée aux recommandations d'audit en souffrance ayant été acceptées par la direction

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 7 hélicoptères
- Autorisation d'un total prévisionnel de 1 360 heures de vol (soit 500 effectuées par des prestataires commerciaux et 860 par des prestataires militaires) pour tous les services (transport de passagers, fret, opérations de patrouille et d'observation, missions de recherche et de sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires)
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 7 appareils et 24 aérodromes et pistes d'atterrissage

Services budgétaires, financiers et de communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 485,2 millions de dollars
- Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Force, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un maximum de 888 civils (225 agents recrutés sur le plan international et 633 recrutés sur le plan national), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 1 473 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 74 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de 121 demandes de voyage dans la zone de la mission et de 120 demandes de voyage en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation ainsi que 74 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 52 installations de la mission comprenant 1 511 bâtiments préfabriqués et 949 bâtiments en dur
- Exécution de 8 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, y compris l'entretien de 100 kilomètres de voie d'accès aux positions militaires
- Exploitation et entretien de 168 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, de 15 petites centrales solaires ayant une puissance totale de 363 kW, et de 2 raccordements au réseau électrique à Beyrouth avec un fournisseur local
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (14 puits et points d'eau dans 13 sites, ainsi que 11 stations d'épuration et de traitement des eaux dans 9 sites), auxquelles s'ajoutent 3 puits pour lesquels des marchés ont été conclus avec des fournisseurs locaux

- Évacuation et traitement des eaux usées de 52 sites (exploitation et entretien de 22 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU et réparties sur 12 sites, ainsi que de 80 fosses septiques situées dans toute la zone de la mission) et collecte et élimination des déchets solides sur 45 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de lutte phytosanitaire dans 10 sites et de services de blanchisserie et de restauration dans 1 site

Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 20,3 millions de litres de carburant (615 721 pour les opérations aériennes, 4 121 444 pour les transports terrestres et 15 602 988 pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage dans 31 sites

Services relatifs aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications

- Mise à disposition de 965 radios portatives, 785 radios mobiles pour véhicules et 360 radios fixes, et fourniture de services d'appui connexes
- Exploitation et entretien de 1 site de production radiophonique
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant 3 microterminaux VSAT, 11 centraux téléphoniques et 67 liaisons hertziennes, et gestion de 110 forfaits pour téléphone satellitaire et de 750 forfaits pour téléphones mobiles
- Fourniture de 1 119 ordinateurs et de 283 imprimantes pour un effectif moyen de 1 071 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 841 appareils et 77 imprimantes destinés aux membres des contingents, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs
- Exploitation et maintenance de 52 réseaux locaux et réseaux étendus pour 52 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 1 300 km^2, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 300 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien des installations médicales appartenant à l'ONU (1 hôpital de niveau I+) et appui aux installations médicales appartenant aux contingents (15 dispensaires de niveau I et 1 hôpital de niveau I+) sur 16 sites
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire secondaire vers 5 installations médicales (1 de niveau III et 4 de niveau IV) dans la zone de la mission et vers 2 en dehors de celle-ci (de niveau IV)

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Prestation, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de marchandises d'un montant estimé à 41,1 millions de dollars
- Réception, gestion et redistribution d'un maximum de 6 155 tonnes de marchandises dans la zone de la mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 121 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 15 000 militaires
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 49 unités militaires réparties dans 55 sites et pour 6 navires du Groupe d'intervention navale au titre du soutien autonome dans le port de Beyrouth

- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 8 898 membres des contingents
- Appui au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 10 350 militaires et policiers
- Appui au traitement de 727 demandes de voyage dans la zone de la mission et de 45 demandes de voyage en dehors de celle-ci à des fins autres que la formation et de 7 demandes de voyage à des fins de formation

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 791 véhicules appartenant à l'ONU (407 véhicules légers, 145 véhicules à usage spécial, 10 ambulances, 26 véhicules blindés de transport de troupes, 33 véhicules blindés, ainsi que 170 autres véhicules spécialisés, remorques et dispositifs d'accrochage), de 2 258 véhicules appartenant aux contingents et de 4 ateliers de mécanique automobile, et mise à disposition de moyens de transport et de services de navettes
- Location de 115 autobus appartenant à des entreprises privées pour le transport et la relève des contingents

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la mission, dont des services de liaison et de protection rapprochée, jour et nuit, pour les hauts responsables de la Force et les visiteurs de marque
- Évaluation de la sécurité des sites de l'ensemble de la mission (y compris de la sécurité des logements) ainsi que des risques de sécurité et des programmes relatifs à la sécurité
- Tenue de 24 réunions d'information sur la sécurité, les comportements à adopter pour être à l'abri du danger dans la zone située au sud du Litani et les dispositifs destinés à assurer, en cas de crise, la sécurité des membres du personnel de l'ONU, des personnes à leur charge et des visiteurs et membres de délégations
- Tenue de 10 réunions de formation initiale à la sécurité pour tous les membres de la Force et de 6 réunions pour le personnel du Groupe d'observateurs au Liban
- Tenue de 12 exercices élémentaires d'évacuation des bâtiments en cas d'incendie et de formation à la lutte contre l'incendie à l'intention des responsables de la sécurité incendie (1 exercice annuel par zone)
- Tenue de 6 exercices de sécurité incendie concernant les transports aériens et inspections de sécurité incendie dans les locaux de la Force et les bases aériennes

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre, à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil, d'un programme de déontologie et de discipline comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, et formulation de recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute

Problématique femmes-hommes

- Exécution du plan d'action de la Force concernant les femmes et la paix et la sécurité
- Exécution d'un programme global d'intégration, dans les composantes civile et militaire, de la problématique femmes-hommes sur les plans stratégique, opérationnel et tactique
- Organisation d'activités de formation aux fins de la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes à l'intention de l'ensemble du personnel civil et militaire de la Force

VIH/sida

- Tenue de séances obligatoires de formation initiale et d'orientation à l'intention de 12 000 membres du personnel militaire et civil de la Force ainsi que des personnes à leur charge
- Activités d'encadrement et de formation sur la problématique femmes-hommes et les questions sociales à l'intention de 50 pairs éducateurs choisis parmi les membres du personnel de la Force

- Élaboration et distribution de 17 types de supports d'information, d'éducation et de communication sur le VIH/sida adaptés à la situation locale
- Activités de formation et d'orientation à l'intention de 50 professionnels de la santé polyvalents concernant les directives, procédures et protocoles relatifs aux services de lutte contre le VIH/sida, aux mesures universelles de sécurité, au dépistage du VIH et à la prophylaxie post-exposition
- Poursuite de la prestation sur demande, à l'ensemble du personnel de la Force, de services fixes et mobiles de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel, y compris l'organisation de campagnes de lutte contre les préjugés et la discrimination
- Distribution de 255 000 préservatifs pour femmes et hommes aux fins de prévention du VIH et autres infections sexuellement transmissibles
- Organisation de 3 activités régionales d'appui en faveur d'autres missions de la région, selon que l'on disposera de moyens financiers pour couvrir les frais de voyages des équipes de lutte contre le VIH/sida de la Force à destination de ces missions et le versement des indemnités journalières de subsistance correspondantes

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment une évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire, que les hypothèses budgétaires n'ont pas envisagée, des cas de force majeure ou des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	
Personnel civil	*SGA-SSG*	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2-*	*Service mobile*	*Total partiel*		*Total*
Section de la sécurité								
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	1	35	38	30	68
Postes proposés 2019/20	–	–	2	1	35	38	30	68
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Division de l'appui à la mission								
Bureau du Directeur de l'appui à la mission								
Postes approuvés 2018/19	–	1	2	–	4	7	27	34
Postes proposés 2019/20	–	1	2	–	4	7	27	34
Variation nette	**–**	–	–	–	–	–	–	–
Gestion des opérations et des ressources								
Postes approuvés 2018/19	–	1	11	11	42	65	107	172
Postes proposés 2019/20	–	1	11	11	42	65	107	172
Variation nette	**–**	–	–	–	–	–	–	–
Gestion de la prestation de services								
Postes approuvés 2018/19	–	1	9	8	34	52	324	376
Postes proposés 2019/20	–	1	9	8	34	52	324	376
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national[a]	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2-	Service mobile	Total partiel		
Gestion de la chaîne d'approvisionnement								
Postes approuvés 2018/19	–	–	4	3	28	35	101	136
Postes proposés 2019/20	–	–	4	3	28	35	101	136
Variation nette	**–**	**–**	–	–	–	–	–	–
Total (Division de l'appui à la mission)								
Effectif approuvé 2018/19	–	3	26	22	108	159	559	718
Effectif proposé 2019/20	–	3	26	22	108	159	559	718
Variation nette	**–**	**–**	–	–	–	–	–	–
Total (composante 2)								
Effectif approuvé 2018/19	–	3	28	23	143	197	589	786
Effectif proposé 2019/20	–	3	28	23	143	197	589	786
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

	Dépenses (2017/18)	*Montant alloué (2018/19)*	*Dépenses prévues (2019/20)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4) = (3) – (2)*	*(5) = (4) ÷ (2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	348 766,6[a]	343 239,6	348 085,4	4 845,8	1,4
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**348 766,6**	**343 239,6**	**348 085,4**	**4 845,8**	**1,4**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	45 132,9	46 043,8	46 254,5	210,7	0,5
Personnel recruté sur le plan national	46 049,4	45 819,9	46 583,8	763,9	1,7
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	696,9	393,1	426,0	32,9	8,4
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	**91 879,2**	**92 256,8**	**93 264,3**	**1 007,5**	**1,1**
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	82,0	59,5	59,5	–	–
Voyages	837,6	795,5	786,5	(9,0)	(1,1)
Installations et infrastructures	16 287,5[b]	15 649,0	18 826,0	3 177,0	20,3
Transports terrestres	5 094,1	4 380,8	5 852,6	1 471,8	33,6
Opérations aériennes	6 559,1	6 709,3	6 746,6	37,3	0,6
Opérations maritimes ou fluviales	490,9[a]	76,4	79,2	2,8	3,7
Communications et informatique	7479,4[c]	6 344,4	6 637,0	292,6	4,6
Santé	1 109,3	1 115,2	1 088,6	(26,6)	(2,4)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	3447,7[d]	3 280,2	3 252,6	(27,6)	(0,8)
Projets à effet rapide	500,0	500,0	500,0	–	–
Total partiel	**41 887,6**	**38 910,3**	**43 828,6**	**4 918,3**	**12,6**
Total brut	**482 533,4**	**474 406,7**	**485 178,3**	**10 771,6**	**2,3**
Recettes provenant des contributions du personnel	12 885,7	12 859,2	13 133,3	274,1	2,1
Montant net	**469 647,7**	**461 547,5**	**472 045,0**	**10 497,5**	**2,3**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**482 533,4**	**474 406,7**	**485 178,3**	**10 771,6**	**2,3**

[a] Les dépenses indiquées pour les contingents et les opérations maritimes ou fluviales se chiffraient à 322 828 500 dollars et 26 429 000 dollars, respectivement. La somme relative aux contingents inclut un montant de 25 938 100 dollars, qui n'est pas comptabilisé dans les dépenses des opérations maritimes ou fluviales, aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20, dans lesquelles les dépenses relatives aux opérations maritimes ou fluviales sont passées de la catégorie Dépenses opérationnelles à la catégorie Militaires et personnel de police.

[b] Les dépenses comptabilisées pour les installations et infrastructures s'élevaient à 16 179 700 dollars. Il y a été ajouté 107 800 dollars aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

[c] Montant combiné des sommes allouées au titre des communications (1 648 600 dollars) et de l'informatique (5 830 800 dollars) aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les dépenses prévues pour 2019/20.

[d] Le montant des dépenses relatives aux fournitures, services et matériel divers s'élevait à 3 555 500 dollars. Le montant de 107 800 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

B. Contributions non budgétisées

41. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2019/20 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces[a]	4 983,1
Total	**4 983,1**

[a] Il s'agit des terrains et des locaux fournis par le Gouvernement libanais, dont la Maison de la Force à Beyrouth, un centre d'évacuation à Tyr (Liban), des locaux au sud du Litani, les bureaux de la Section du contrôle des mouvements au port et à l'aéroport, le quartier général de la Force à Naqoura (Liban) et des postes militaires, ainsi que des services, le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée et l'exemption des droits de douane.

C. Gains d'efficience

42. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 tiennent compte des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Mesure*
Installations et infrastructures	389,1	Le remplacement des climatiseurs et des systèmes d'éclairage et l'installation de panneaux solaires supplémentaires devraient permettre de réduire la consommation de carburant et les émissions (gain d'efficience prévu : 207 000 dollars) ; l'amélioration du rendement du carburant des groupes électrogènes devrait également permettre de réduire la consommation de carburant (gain d'efficience prévu : 182 100 dollars)
Transports terrestres	142,9	Réduction de la consommation de carburant des véhicules grâce aux mesures opérationnelles visant à renforcer l'efficacité
Communications et informatique	270,5	Diminution des dépenses de communications du fait de l'utilisation programmée du réseau étendu sans fil de la Force à la place de la téléphonie traditionnelle ; Réduction du nombre de liaisons hertziennes de 69 à 67 grâce à l'utilisation d'une liaison louée ; et réduction des besoins en fournitures pour imprimantes grâce à des programmes de sensibilisation visant à réduire les impressions et assurer la transition vers les imprimantes en noir et blanc
Total	**802,5**	

D. Taux de vacance

43. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2017/18*	*Taux budgétisé 2018/19*	*Projection 2019/20*
Militaires et personnel de police			
Contingents	30,6	30,7	31,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	5,1	6,0	5,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	27,5	25,5	15,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	6,3	7,0	7,0
Emplois de temporaire[a]			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

44. Les taux de vacance proposés tiennent compte des taux enregistrés par la Force à ce jour, des particularités de celle-ci concernant le déploiement de personnel en tenue et des recrutements de personnel civil en cours. Pour les militaires et le personnel de police, il a été tenu compte des taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé et des déploiements prévus compte tenu des engagements des pays fournisseurs de contingents et de leur gouvernement. Pour le personnel civil, les taux de vacance proposés tiennent compte des taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé, des recrutements en cours et des changements qu'il est envisagé d'apporter aux effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

45. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2019/20, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 108 643 300 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Contingents (montant prévu)*
Matériel majeur	74 580,8
Soutien logistique autonome	34 062,5
Total	**108 643,3**

Facteurs applicables à la Force	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	0,6	1er juillet 2017	7 août 2017
Usage opérationnel intensif	0,8	1er juillet 2017	7 août 2017

Facteurs applicables à la Force	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,7	1er juillet 2017	7 août 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,0		

F. Formation

46. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Voyages	
Voyages au titre de la formation	209,5
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	392,2
Total	**601,7**

47. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2019/20, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2017/18	*Nombre prévu 2018/19*	*Nombre proposé 2019/20*	*Nombre effectif 2017/18*	*Nombre prévu 2018/19*	*Nombre proposé 2019/20*	*Nombre effectif 2017/18*	*Nombre prévu 2018/19*	*Nombre proposé 2019/20*
Formation interne	664	546	686	649	1 087	787	27 687	16 956	20 170
Formation externe[a]	62	60	42	49	24	32	9	4	7
Total	**726**	**606**	**728**	**698**	**1 111**	**819**	**27 696**	**16 960**	**20 177**

[a] Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

48. Au cours de l'exercice 2019/20, la Force intensifiera la participation des militaires, du personnel de police et du personnel recruté sur le plan international aux cours sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes, le sida, la gestion et les compétences d'organisation. Cette augmentation s'explique principalement par l'arrivée prévue de nouveaux membres du personnel en tenue qui devront suivre des formations obligatoires, dans le cadre des relèves prévues dans le programme de déploiement des membres du personnel en tenue.

49. Malgré l'augmentation du nombre de participants, les dépenses relatives aux voyages à des fins de formation diminueront grâce aux stratégies efficientes mises en œuvre en la matière par la Force, y compris le recours aux connaissances disponibles au sein de la Force pour répondre aux besoins internes de formation.

50. Le programme de formation est aménagé de la façon suivante : cours de sensibilisation à la problématique femmes-hommes pour que les participants en tiennent compte systématiquement dans les activités, formation obligatoire sur le VIH/sida, cours visant à renforcer les aptitudes en matière de direction, de gestion, de gestion de projets et d'organisation, et cours spécialisés et techniques dans les domaines suivants : administration, gestion budgétaire et financière, transports aériens, communications, génie, transports terrestres, informatique, direction, gestion/développement organisationnel, santé, affaires politiques et civiles, protection des civils, achats/gestion des marchés, sécurité et gestion des approvisionnements et du matériel.

G. Services de détection des mines et de déminage

51. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant prévu*
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	**1 295,8**

52. Le montant de 1 295 800 dollars demandé au titre de l'action du Service de la lutte antimines au Liban couvre les dépenses afférentes aux trois membres du personnel recruté sur le plan international et aux six membres du personnel contractuel recruté sur le plan national, notamment les frais de réinstallation, de voyage et de fonctionnement, conformément à l'accord passé avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, pour appuyer et faciliter les activités de lutte antimines menées par la Force dans la zone d'opérations. À cet égard, le Service de la lutte antimines collaborera avec le Chef de la mission et commandant de la Force et le personnel militaire de celle-ci aux fins de la formation des équipes de déminage, de la validation, du contrôle de la qualité, de la fourniture de conseils techniques et de la tenue de réunions d'information sur la sécurité, selon que de besoin. Cette collaboration permettra de garantir la sécurité et l'efficacité des opérations de déminage. En outre, le Service de la lutte antimines mènera des activités de sensibilisation aux dangers liés aux mines terrestres et autres restes explosifs de guerre en organisant des séances de sensibilisation sur les risques liés aux objets dangereux à l'intention du personnel des Nations Unies, des acteurs humanitaires travaillant sous l'égide des Nations Unies et des communautés locales, dans le cadre des activités de la Force dans le sud du Liban.

H. Projets à effet rapide

53. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2019/20, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*Montant*	*Nombre de projets*
2017/18 (montant effectif)	500,0	32
2018/19 (montant approuvé)	500,0	25
2019/20 (montant proposé)	500,0	25

54. Étant donné l'incidence importante de sa présence militaire dans la zone d'opération sur la vie de la population locale, la Force, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, continuera de travailler sur des projets qui bénéficient aux communautés : extension de l'autorité de l'État, éducation civique et renforcement des capacités (10 projets), gestion des conflits et renforcement de la confiance (7 projets) et facilitation de l'accès aux services essentiels (8 projets). Il est absolument primordial que la Force continue de manifester son soutien à la population locale dans l'ensemble de la zone d'opérations au moyen de projets à effet rapide, comme recommandé dans son bilan stratégique.

III. Bombardement de Qana

55. Au paragraphe 14 de sa résolution 72/299, l'Assemblée générale a demandé de nouveau au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que soient intégralement appliqués le paragraphe 8 de sa résolution 51/233, le paragraphe 5 de sa résolution 52/237, le paragraphe 11 de sa résolution 53/227, le paragraphe 14 de sa résolution 54/267, le paragraphe 14 de sa résolution 55/180 A, le paragraphe 15 de sa résolution 55/180 B, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 A, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 B, le paragraphe 14 de sa résolution 57/325, le paragraphe 13 de sa résolution 58/307, le paragraphe 13 de sa résolution 59/307, le paragraphe 17 de sa résolution 60/278, le paragraphe 21 de sa résolution 61/250 A, le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 B, le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 C, le paragraphe 21 de sa résolution 62/265, le paragraphe 19 de sa résolution 63/298, le paragraphe 18 de sa résolution 64/282, le paragraphe 15 de sa résolution 65/303, le paragraphe 13 de sa résolution 66/277, le paragraphe 13 de sa résolution 67/279, le paragraphe 13 de sa résolution 68/292, le paragraphe 14 de sa résolution 69/302, le paragraphe 13 de sa résolution 70/280 et le paragraphe 14 de sa résolution 71/307, souligné de nouveau qu'Israël était tenu de payer la somme de 1 117 005 dollars correspondant aux dépenses occasionnées par les faits survenus à Qana le 18 avril 1996, et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question à sa soixante-treizième session. Comme suite aux demandes formulées dans ces résolutions, ce montant a été comptabilisé à la rubrique Créances du Compte spécial de la Force et le Secrétariat a adressé à la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies 24 lettres à ce sujet, dont la plus récente est datée du 10 janvier 2019, auxquelles il n'a pas été répondu.

IV. Analyse des variations[1]

56. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I, section B, du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	Variation	
Contingents	4 845,8	1,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

57. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) la hausse du taux de remboursement, passé de 1 410 dollars à 1 428 dollars par personne et par mois, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/285 ; pour l'exercice 2018/19, les dépenses supplémentaires ont été imputées sur le budget global approuvé pour l'exercice, et pour l'exercice 2019/20, les ressources nécessaires correspondantes sont prises en compte dans les crédits demandés au titre du remboursement des coût des contingents aux taux standard ; b) la diminution du montant estimatif de l'ajustement des taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents appliqué si du matériel majeur appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, compte tenu des tendances observées dans le passé en ce qui concerne la disponibilité opérationnelle réelle du matériel appartenant aux contingents ; c) la hausse nette des crédits demandés au titre du matériel appartenant aux contingents, qui tient au déploiement par les pays fournisseurs de contingents de matériel majeur en parfait état de fonctionnement et à la baisse des dépenses afférentes au soutien logistique autonome, comme indiqué dans les mémorandums d'accord signés avec les pays fournisseurs de contingents ; d) les coûts effectivement prévus pour le Groupe d'intervention navale dans les lettres d'attribution signées avec les pays fournisseurs de contingents.

58. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des crédits demandés due à l'application d'un taux de vacance plus élevé (31,0 %, contre 30,7 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19) dans le calcul du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan international	210,7	0,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

59. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance moins élevé (5,0 %, contre 6,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19) dans le calcul du montant des traitements du personnel recruté sur le plan international ; b) la création proposée d'un poste d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination (D-1) et la transformation en postes de deux emplois de temporaire d'analyste de l'information (emplois de classe P-3). Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des crédits demandés due à la suppression proposée du poste de conseiller(ère) pour les questions liées à la police des Nations Unies (P-4) et à la baisse des dépenses communes de personnel estimées à partir des montants effectifs moyens de l'exercice en cours, sur une base mensuelle.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan national	763,9	1,7 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

60. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'application du barème révisé des traitements applicable au personnel recruté sur

le plan national pour l'exercice 2019/20 ; b) l'application d'un taux de vacance moins élevé (15,0 %, contre 25,5 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19) dans le calcul du montant des traitements des administrateurs recrutés sur le plan national. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des crédits demandés due à la suppression proposée du poste d'analyste de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	32,9	8,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

61. L'augmentation des crédits demandés est principalement imputable à l'effet net : a) de la transformation en postes de deux emplois de temporaire d'analyste de l'information (emplois de classe P-3) au Centre d'analyse conjointe de la mission ; b) du financement de la part revenant à la Force des dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités d'appui à la mise en service d'Umoja-Extension 2 et d'autres initiatives transversales.

	Variation	
Installations et infrastructures	3 177,0	20,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

62. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) le projet d'exécution de la première année du plan quinquennal de remplacement du matériel, à savoir le remplacement de 11 installations préfabriquées et de 1 076 climatiseurs trop vieux et en trop mauvais état pour pouvoir être utilisés en toute sécurité ; b) la consommation de carburant prévue pour les groupes électrogènes, soit 15,6 millions de litres à un coût moyen plus élevé de 0,642 dollar le litre, contre 16,2 millions de litres à un coût moyen de 0,496 dollar le litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19.

63. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution de la quantité de groupes électrogènes et de matériel électrique qui sera remplacée, par rapport à la celle prévue dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19.

	Variation	
Transports terrestres	1 471,8	33,6 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

64. L'augmentation des crédits demandés s'explique par : a) le remplacement de 42 véhicules légers de transport de passagers, qui ont largement dépassé leur durée de vie utile et leur kilométrage limite ; b) la consommation de combustible diesel et d'essence prévue, à savoir 4,1 millions de litres à un coût moyen plus élevé de 0,641 dollar le litre et 0,748 dollar le litre, respectivement, contre 4,3 millions de litres à un coût moyen de 0,495 dollar le litre et 0,483 dollar le litre, respectivement, dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19.

		Variation
Communications et informatique	292,6	4,6 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

65. L'augmentation des crédits demandés tient principalement à la hausse des frais d'entretien du matériel informatique et du matériel de communication ainsi que des dépenses afférentes aux services d'appui, due à l'augmentation du coût par utilisateur des services d'appui centralisés par rapport à celui appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

66. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FINUL se présentent comme suit :**

a) Ouverture d'un crédit de 485 178 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 40 431 525 dollars par mois.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 72/299 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)	Pour l'exercice 2018/19, le ratio entre les postes soumis à recrutement international et les postes soumis à recrutement national dans la composante Appui est de 22:78 (1:3,5). En ce qui concerne la transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, depuis 2011, la FINUL a transformé 62 postes, dont 55 d'agent(e) du Service mobile. Elle a déjà rationalisé sa structure et fait des économies, mais elle sera peut-être amenée à moduler ses effectifs à nouveau en fonction de l'évolution de la dynamique régionale et des conditions de sécurité de façon à pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat

Décision ou demande	*Mesures prises*
Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)	Au 30 juin 2018, le nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, était de 16 jours pour les postes soumis à recrutement international, ce qui est conforme à l'objectif fixé pour l'exercice 2017/18, à savoir 48 jours. La procédure de recrutement est conforme aux instructions administratives ST/AI/2010/3, ST/AI/2010/3/Amend.1, ST/AI/2010/3/Amend.2 et ST/AI/2010/3/Amend.3, relatives au dispositif de sélection du personnel, et aux directives concernant le recrutement de personnel sur le plan local à la FINUL Un groupe d'examen de la mission, composé d'un nombre égal de représentants de l'administration et du syndicat du personnel recruté sur le plan national au quartier général de la FINUL, veille à ce que l'intégrité de la procédure de recrutement soit respectée, que les candidats soient évalués sur la base de critères préapprouvés et que les procédures applicables soient suivies. Dans le cadre du plan d'action de la Section des ressources humaines relatif aux clients, une note d'orientation sur le recrutement et l'accompagnement des carrières a été distribuée aux membres du personnel du quartier général et des états-majors de secteur de la FINUL
Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)	Le Groupe consultatif sur la problématique femmes-hommes de la FINUL relève directement du Chef de la mission et commandant de la force
Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le	Depuis 2009, la FINUL s'efforce d'améliorer régulièrement la représentation des femmes dans l'ensemble de sa composante civile. La proportion moyenne de femmes est passé de 27 % à 33 %. Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national et celle des administrateurs occupant des postes de classe P-2, P-3 et P-4, qui comptent 47 % et 44 % de femmes, respectivement. La FINUL poursuit ses efforts concertés et accorde une attention particulière aux classes P-5 et supérieures, pour lesquelles la situation s'est nettement améliorée, les femmes représentant désormais 31 % des effectifs, contre 12 % en 2009. La parité des sexes est toutefois loin d'être atteinte. À cet égard, la Force cherche activement des femmes qui pourraient pourvoir les prochains postes vacants des classes D-1 et D-2

Décision ou demande	*Mesures prises*
système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)	
Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)	La FINUL continuera de mettre en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie respectueux de l'environnement et mettra l'accent sur les éléments suivants pendant l'exercice 2019/20 : i) la production d'énergie solaire aux fins de l'alimentation du système d'éclairage du périmètre de sécurité du quartier général de la Force et, au cours des exercices à venir, des états-majors de bataillon. La FINUL prévoit d'installer jusqu'à 100 panneaux solaires qui produiront 53 795 kilowattheures (kWh) par an ; ii) le remplacement par des structures en dur de blocs sanitaires préfabriqués délabrés et vétustes dans les zones reculées où la FINUL opère ; les nouvelles structures seront moins souvent hors service, ce qui réduira les risques de pollution et les risques sanitaires ; iii) le renforcement des capacités du Service du génie en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement des eaux usées, y compris sa capacité technique de superviser et de gérer les contrats de gestion des déchets solides, l'accent étant mis sur le tri, le recyclage et la réutilisation des déchets en vue de réduire au minimum l'impact environnemental de la Force
Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)	Pour satisfaire à la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, en particulier en ce qui concerne l'évacuation des blessés, la Section des transports aériens organise régulièrement des exercices de formation dans le cadre desquels tous les aspects de la prise en charge des blessés sont couverts. Il s'agit notamment d'exercices de simulation, organisés au quartier général de la FINUL et dans les secteurs, notamment avec des représentants du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés Les exercices de simulation sont destinés à des militaires originaires de différents pays, qui ne parlent pas tous la même langue et n'ont pas tous reçu la même formation ; les intéressés sont placés dans des situations dans lesquelles la communication est malaisée, les échanges se heurtent à des obstacles linguistiques, la formation médicale est inégale et ainsi de suite, et doivent quand même atteindre tous les objectifs de formation. Les exercices portent sur

Décision ou demande	*Mesures prises*
	tous les aspects du soutien médical fourni par la FINUL : infirmiers militaires qui travaillent sur le terrain, dispensaires de niveau I, hôpitaux de niveau I+, équipe d'évacuation sanitaire aérienne et hôpitaux sous contrat. De multiples scénarios sont utilisés ; le nombre de blessés et la gravité des blessures varient donc d'un exercice à l'autre La composante soutien médical de la FINUL veille à ce que le dispositif médical nécessaire soit en place pour assurer le respect de la norme « 10-1-2 ». En outre, dans le cadre de la formation initiale, tous les nouveaux membres du personnel doivent assister à une présentation obligatoire pour se familiariser avec le système de soutien médical de la Force et les interventions en cas d'urgence médicale. La Section des services médicaux dispense une formation aux premiers secours dans le cadre des exercices de simulation et organise régulièrement des ateliers et des réunions aux fins de la mise en commun des connaissances et de l'application des pratiques optimales. Des instructions permanentes détaillées ont été élaborées pour toutes les questions médicales intéressant la Force ; elles sont mises à jour régulièrement, ce qui leur permet de rester valables et utiles
Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35)	La FINUL ne dispose pas de systèmes de drones aériens. Elle met en œuvre les politiques de sécurité standard relatives à l'informatique et aux communications
Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)	Au fil des ans, la FINUL a mis en place toutes les installations et infrastructures matérielles majeures rendues nécessaires par le déploiement de contingents et le renforcement de ses effectifs civils. Elle administre actuellement un vaste programme pluriannuel prévoyant de gros travaux d'entretien et de remise en état et des travaux de transformation ponctuels, qui l'aidera à mettre ses infrastructures aux normes en matière de logement et d'environnement. Au cours des dernières années, elle a utilisé les biens corporels aussi longtemps que possible, réduisant au minimum le remplacement des biens et évitant ainsi les coûts d'acquisition. Toutefois, le fait de continuer à utiliser ces biens pose des problèmes de sécurité pour les contingents et le personnel civil, ce qui n'est donc pas viable. Le projet de budget pour l'exercice 2019/20 tient compte de l'exécution échelonnée des gros travaux d'entretien et de rénovation

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)	La FINUL a pris l'initiative de centraliser les demandes d'achat, conformément à la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration, adoptée dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix. Ainsi, les stocks de la Force et les stocks pour déploiement stratégique de la Base de soutien logistique des Nations Unies sont vérifiés avant que les commandes ne soient passées. En ce qui concerne les achats, la FINUL dispose de procédures de contrôle interne rigoureuses qui lui permettent de veiller à ce que les vérifications soient effectuées et de prévoir les besoins globaux en fonction de l'évolution de la consommation
Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)	La FINUL invite des fournisseurs tant locaux qu'internationaux à participer aux procédures d'appel d'offres pour les matériaux, dans le plein respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation. La sélection des fournisseurs et l'attribution des marchés sont conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, et la participation locale est vivement encouragée. La majorité des projets et des travaux de construction de petite envergure exécutés à la FINUL sont confiés à des prestataires locaux ou nationaux
Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47)	Les équipages aériens résident au quartier général de la FINUL, à Naqoura, et effectuent des vols vers des positions des Nations Unies situées dans la zone d'opérations de la Force, ce qui réduit considérablement les risques de sécurité. Dans les rares cas où l'atterrissage a lieu sur une aire temporaire de poser d'hélicoptère, les mesures de sécurité nécessaires sont prises par la FINUL ou l'Armée libanaise
Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55)	Les projets à effet rapide sont planifiés en temps voulu et les ressources approuvées sont engagées à un stade précoce pour permettre l'exécution intégrale des projets pendant l'exercice. Les partenaires d'exécution locaux sont régulièrement informés de la nécessité d'exécuter les projets en temps voulu et dans le respect du principe de responsabilité, conformément au calendrier prévu. Ils sont tenus de présenter des rapports dans lesquels ils rendent compte de l'état d'avancement des projets et de recenser les difficultés et les problèmes qu'ils pourraient rencontrer. Dans leur rapport de clôture, les partenaires d'exécution doivent mettre l'accent sur l'incidence que les projets ont sur les bénéficiaires locaux. Le personnel chargé des affaires civiles et le personnel chargé de la coopération civilo-militaire assurent également un suivi régulier de l'exécution des projets à effet rapide et font part de leurs observations dans des rapports de

Décision ou demande	*Mesures prises*
	suivi. Les projets qui profitent aux habitants de plus d'un village sont exécutés en partenariat avec d'autres organisations ou entités, conformément à la stratégie nationale, ce qui permet d'en renforcer l'efficacité
Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70, voir aussi par. 71, 76 et 79 à 82)	Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la FINUL, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31)	La FINUL continue de surveiller étroitement le niveau et la fréquence des transferts, qui sont effectués à titre exceptionnel, dans le respect des règles de contrôle interne en vigueur, notamment celle voulant que les propositions de transfert soient examinées par un groupe exécutif chargé de la gestion des ressources
Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46)	La FINUL reste déterminée à pourvoir rapidement tous les postes vacants. Pour l'exercice 2018/19, l'Assemblée générale a approuvé la suppression de deux postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national qui étaient vacants depuis longtemps. Au 1er janvier 2019, la FINUL comptait 9 postes vacants depuis plus de deux ans : 8 postes pour lesquels la procédure de recrutement était en cours et 1 poste qu'il était proposé de supprimer au cours de l'exercice 2019/20
Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche (voir A/68/782, par. 120). Le Comité	Le Groupe de la cession du matériel de la FINUL veille à ce que tous les déchets dangereux et déchets médicaux soient enlevés, recyclés et éliminés conformément à la politique de gestion des déchets applicable aux missions de l'Administration et selon des modalités respectueuses de l'environnement La Section du génie a établi des cahiers des charges pour les services de gestion des déchets, dans le cadre de la procédure de passation des marchés de la Force. L'accent y est mis sur la gestion et l'élimination des

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
consultatif attend avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94)	déchets solides recyclables, les entrepreneurs disposant, au quartier général de la FINUL, de zones d'entreposage et de tri. Les déchets triés sont ensuite transportés vers des installations de recyclage. Parmi les autres initiatives prises par la Force, il convient de mentionner l'installation de quatre types de poubelles permettant de trier les déchets directement dans les bureaux, logements et entrepôts, et la fabrication de conteneurs servant au stockage du carton à divers endroits
Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit susvisées et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 du rapport, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116)	Depuis sa création en 2007, la Section des transports aériens de la FINUL n'a cessé d'améliorer son efficacité et son efficience. Le nombre annuel d'heures de vol prévues a été systématiquement révisé et progressivement réduit de 48 %. Ces quatre dernières années, la FINUL a tiré le meilleur parti de son budget consacré aux opérations aériennes, en utilisant chaque année 98 % des ressources approuvées
Le Comité consultatif compte trouver dans le prochain rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies des informations supplémentaires sur la mise en service du système électronique de gestion des carburants et sur les résultats qu'il permet d'obtenir (par. 147)	Le système électronique de gestion des carburants de la FINUL a été mis en service en 2013. La Force dispose ainsi d'une base de données où sont enregistrées toutes les quantités livrées et consommées. Le système permet également de vérifier l'exactitude des factures du fournisseur, de suivre la consommation de carburant en fonction du matériel et de savoir où en sont les réserves et les stocks de carburant dans chaque site. L'automatisation du système et l'utilisation de lecteurs de codes à barres ont permis de réduire les erreurs de saisie
Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157)	Pour l'exercice 2019/20, la FINUL ne propose pas d'entreprendre de grands projets pluriannuels d'un montant de 1 million de dollars ou plus. Elle administre actuellement un vaste programme d'entretien, de rénovation et de remise en état qui prévoit l'entretien préventif périodique de l'ensemble de ses infrastructures physiques. Elle dispose d'un comité permanent de gestion des projets, comme il est recommandé dans les directives du Siège de l'ONU relatives à la gouvernance des grands projets de construction. Le comité sollicite l'avis des hauts dirigeants et les tient informés dans le cadre des projets dont le montant est supérieur à 1 million de dollars, y compris les projets de rénovation et de remise en état

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160)	L'analyse a montré qu'il était possible de remplacer, en fonction des besoins opérationnels particuliers, entre 17 % et 20 % du parc de véhicules légers de la FINUL par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Toutefois, à l'issue d'un examen de ses biens et compte tenu des capacités opérationnelles et des moyens dont elle a besoin vu les infrastructures en place et le type de terrain sur lequel elle opère, la FINUL a recensé 42 véhicules moyens tous usages qui avaient largement dépassé leur durée de vie utile et leur kilométrage limite. Elle propose donc de remplacer, à titre prioritaire, ces 42 véhicules par des véhicules du même type au cours de l'exercice 2019/20

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban

(A/72/789/Add.5 et résolution 72/299 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
En ce qui concerne les postes vacants de longue date, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'au 31 mars 2018, 11 postes étaient vacants depuis plus de deux ans, dont 6 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 5 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national. Selon les informations fournies, le processus de recrutement avait été engagé pour huit postes et en était à divers stades. Il est proposé : de supprimer un poste de spécialiste adjoint(e) des affaires civiles (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) ; de transformer un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national en poste P-3 d'analyste de l'information ; de réaffecter un poste de spécialiste adjoint(e) (qualité de vie) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) du Bureau du commandant adjoint de la force au Bureau du Chef adjoint du Groupe de la prestation des services, et de le transformer en poste d'assistant(e) administratif(ve). Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais (par 17)	La FINUL reste déterminée à pourvoir rapidement tous les postes vacants. Pour l'exercice 2018/19, l'Assemblée générale a approuvé la suppression de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national, qui étaient vacants depuis longtemps. Au 1er janvier 2019, la Force comptait 9 postes qui étaient vacants depuis plus de deux ans : 8 postes pour lesquels la procédure de recrutement était en cours et 1 poste qu'il était proposé de supprimer au cours de l'exercice 2019/20
Le Comité consultatif a également été informé, en réponse aux questions qu'il a posées à ce sujet, que les activités de déminage prévues au cours de l'exercice 2018/19 devraient permettre de neutraliser les mines et munitions non explosées en vue du marquage de la Ligne bleue sur des positions de la FINUL réparties sur l'ensemble de la zone d'opérations, ainsi que de sensibiliser l'opinion. Le Comité prend note des efforts	Les équipes de déminage de la FINUL poursuivront leurs activités et utiliseront le matériel de déminage déployé sur les champs de mines en vue de réduire les risques auxquels font face les soldats de la paix de la Force au cours des patrouilles et d'autres opérations. De plus, la FINUL est dans la phase finale des négociations qu'elle mène avec le Centre libanais de lutte antimines en vue d'officialiser un mémorandum

constants déployés par la FINUL et d'autres entités des Nations Unies s'agissant de leurs activités de détection et d'élimination des mines dans le sud du Liban (par. 34)	d'accord qui définira le cadre dans lequel elle appuiera les activités humanitaires de lutte antimines dans sa zone d'opérations afin de faciliter encore les opérations de déminage humanitaire lorsque cela est jugé nécessaire
Le Secrétaire général indique qu'au cours de l'exercice 2018/19, la Force consommera 21,2 millions de litres de carburant dont 16,2 millions de litres destinés à alimenter 152 groupes électrogènes appartenant à l'ONU. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les sites où sont installés les camps et les positions de la FINUL n'étaient pas desservis par le réseau national libanais. La Force était donc totalement tributaire de groupes électrogènes pour s'assurer une alimentation électrique ininterrompue. L'exercice 2018/19 était la deuxième année du programme triennal de la Force visant à remplacer les groupes électrogènes par de nouveaux systèmes d'injection électromagnétique de carburant contrôlés par ordinateur. Les économies escomptées étaient estimées à 80 046 dollars au cours de l'exercice considéré. En outre, la mission passait actuellement en revue tous les groupes électrogènes appartenant aux contingents afin de trouver d'autres possibilités de faire des économies de carburant. Le Comité encourage la mission à poursuivre ses efforts pour parvenir à une plus grande efficacité énergétique (par 35)	La Force a recensé plusieurs façons d'améliorer le rendement des groupes électrogènes appartenant aux contingents en analysant les données du système électronique de gestion des carburants. Les taux de rendement des groupes électrogènes appartenant aux contingents et à l'ONU sont calculés chaque mois à l'aide des données du système (c'est-à-dire la consommation de carburant et les kilowattheures produits). En comparant les taux de rendement des groupes électrogènes appartenant aux contingents aux normes du secteur, la Force peut déterminer quels sont les contingents qui offrent le plus grand potentiel d'amélioration en matière de rendement La consommation de carburant des groupes électrogènes représentant près de 80 % de l'ensemble de ses dépenses de carburant, la Force entend améliorer le rendement énergétique de cette catégorie de matériel, ce qui lui permettra de réduire la consommation de carburant, la production de gaz à effet de serre et les coûts

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale ;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section IV du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Opérations

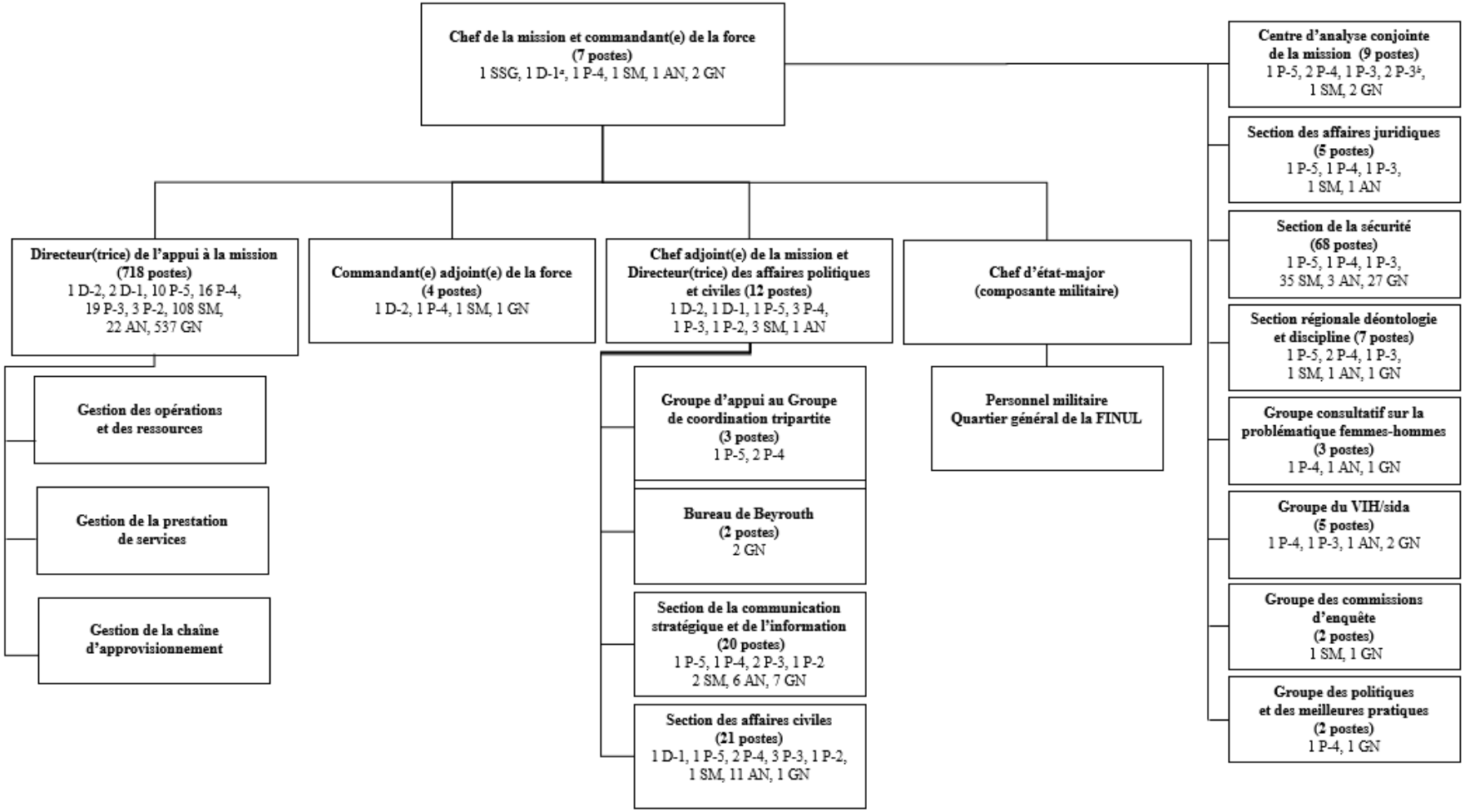

B. Division de l'appui à la mission

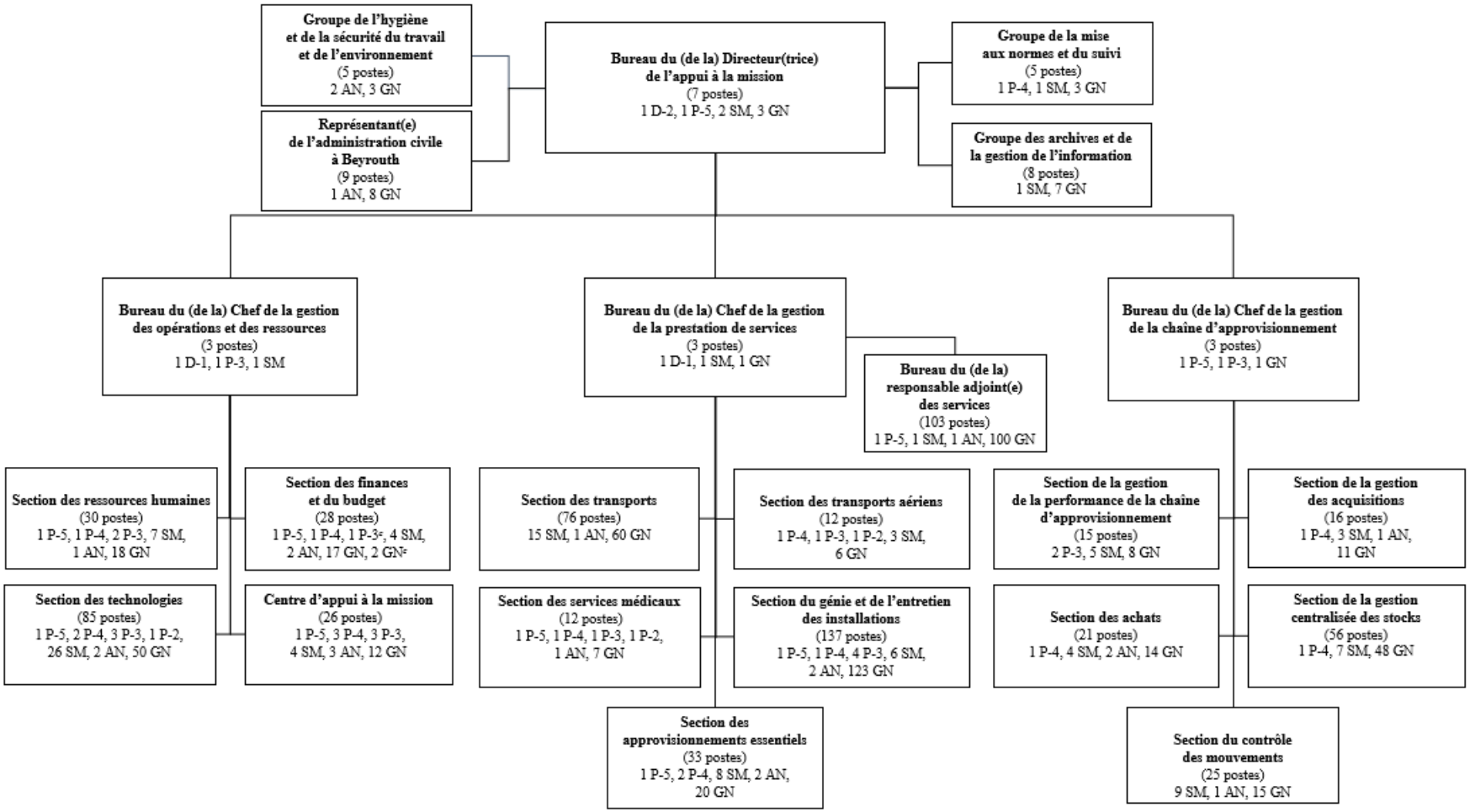

Abréviations : AN, administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN, agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national; SM, agent(e) du Service mobile; SSG, sous-secrétaire général(e).

[a] Création.
[b] Transformation.
[c] Basé au Bureau d'appui commun de Koweït.

Carte

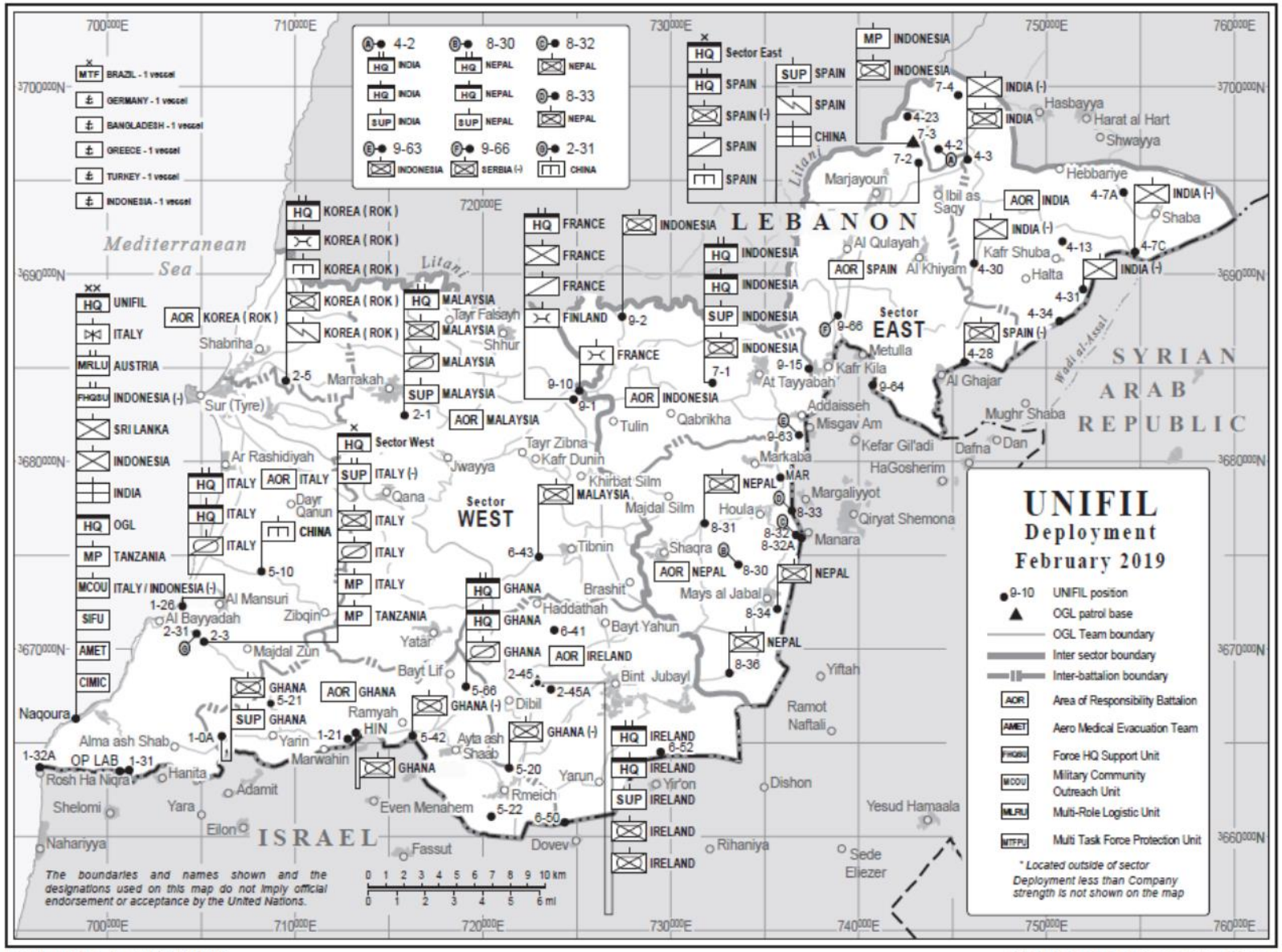

Map No. 4144 Rev. 42 UNITED NATIONS
February 2019

Office of Information and Communications Techology
Geospatial Information Section